

## **DEC133140DR14**

**Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Philippe Bougeault, directeur de l'unité mixte de recherche n°3589, intitulée « Groupe d'étude de l'atmosphère Météorologique »**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 3589, intitulée Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique, dont le directeur est M. Philippe Bougeault ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Pontaud, Directeur adjoint de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Pontaud, délégation est donnée à M. Sébastien Rolland, Chef de division affaires générales, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse , le 26 novembre 2013

Le directeur d'unité

**M. Philippe Bougeault**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012